

Allocution du Président de la Cour suprême, à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment et d'installation d'un nouvel avocat général

Porto-Novo, le 12 mai 2025

**Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la justice et de la législation,
Monsieur le Procureur général près la Cour suprême,
Messieurs les Présidents de chambre,
Monsieur le Président et les membres de la commission d'évaluation,
Monsieur le Secrétaire général de la Cour suprême,
Monsieur le Directeur de Cabinet,
Madame et messieurs les Conseillers et Avocats généraux,
Mesdames et messieurs les Auditeurs,
Monsieur le Greffier en Chef,
Mesdames et messieurs les Greffiers,
Chers collègues,
Chers parents et invités,
Mesdames et messieurs,**

L'audience solennelle de prestation de serment et d'installation qui nous réunit dans cette salle d'audience Abraham ZINZINDOHOUE de la chambre administrative, loin d'être une banale formalité, répond aux prescriptions légales qui régissent la carrière des magistrats. Elle consacre en effet la mise en œuvre des dispositions des articles 10 alinéa 3 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature et 11 alinéas 1^{er} et 6 de la loi n° 2022-11 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour suprême, modifiée et complétée par celle n° 2025-07 du 24 mars 2025.

Ces dispositions énoncent que les magistrats ne peuvent accomplir aucun acte de leurs fonctions sans installation régulière préalable, qu'avant d'entrer en fonction, les magistrats de la Cour suprême

prêtent serment et que le serment des magistrats du parquet général est reçu par le président de la Cour, sur réquisitions du ministre chargé de la justice.

La présente audience de prestation de serment, outre qu'elle s'inscrit dans une politique de renforcement des effectifs de la haute Juridiction et en particulier ceux du parquet général, consacre l'aboutissement heureux de la deuxième mise en œuvre de la nouvelle procédure de recrutement et de nomination des magistrats de la Cour suprême, prévue par les dispositions de la loi n° 2022-11 du 27 juin 2022, modifiée et complétée.

Si le législateur a prescrit une prestation de serment et une installation des membres du Parquet général près la Cour suprême, sur réquisition du Garde des Sceaux, c'est parce qu'il a voulu mettre en relief la place de choix qu'occupe cette structure, tour de contrôle de toutes les procédures juridictionnelles et garant de la défense de la loi et de la préservation de l'intérêt général.

En effet, par ses conclusions, le Parquet général éclaire les juges sur la recevabilité et le bienfondé des moyens de pourvois en cassation élevés contre les décisions des juridictions du fond, en matière administrative et judiciaire.

Qu'il me soit donc permis, avant d'aller plus loin, de dire ma profonde gratitude au Président de la République, aux membres du Conseil supérieur de la Magistrature et au Gouvernement, en particulier au Garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation, qui ont permis la nomination de monsieur Olushegun Romaric Abdel Salim TIDJANI SERPOS, après la procédure d'évaluation écrite et orale au terme de laquelle il a été inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de magistrat de la Cour suprême.

Je réitère également mes remerciements au président et aux éminents membres de la commission d'évaluation qui, à l'instar de

la première édition, ont conduit cette deuxième procédure, avec doigté, rigueur et professionnalisme.

Cette nomination vient, à coup sûr, renforcer l'effectif des magistrats du ministère public près la Cour, et lui permettra ainsi de garder le cap de ses performances qui forcent l'admiration.

Monsieur l'Avocat général, cher collègue,

Je voudrais, au nom des membres de la Cour suprême, de la commission d'évaluation et en mon nom personnel, vous adresser toutes mes félicitations pour votre nomination, qui couronne un parcours professionnel digne d'éloges.

Vous êtes un magistrat talentueux et polyvalent. Je ne reviendrai pas sur votre riche parcours qui a été si bien décliné par Monsieur le Garde des Sceaux mais je puis dire qu'après plus d'une quinzaine d'années passées aussi bien dans l'administration du ministère de la justice, dans les juridictions du fond et dans l'administration de l'Assemblée nationale, le destin vous engage à partir d'aujourd'hui sur les traces de votre père, Ismaël TIDJANI SERPOS, de regrettée mémoire.

Je ne résiste point à la tentation de l'inviter à l'audience de prestation de serment et d'installation de son fils ici à la Cour suprême.

En effet, procureur général près la Cour populaire centrale de 1980 à 1990 **et Garde des sceaux, ministre chargé de la justice, il aura fortement marqué les esprits par son tempérament bien trempé, son autorité teintée d'une profonde humilité, sa compétence, son intégrité, les valeurs fortes qu'il a toujours portées et la haute idée qu'il avait de la justice.**

C'est à lui que nous devons, entre autres, par son action en politique, le choix de la ville de Porto-Novo pour abriter le siège de

l'Ecole régionale supérieure de la magistrature (Ersuma) de l'OHADA.

Nous sommes demeurés lui et moi de grands amis jusqu'à sa mort alors que tout aurait pu basculer entre nous dans la mésintelligence.

Tant de témoignages le concernant nous traversent l'esprit en ces instants. Je ne peux me permettre malheureusement de m'étendre plus longtemps sur les qualités de cet homme exceptionnel.

Je voudrais tout de même indiquer que j'avais alors été frappé par cette humilité qui consistait pour lui à s'asseoir devant moi comme tous les membres du cabinet, lorsque, dans mon bureau, il venait participer tous les lundi à l'examen des communications qui devaient passer en Conseil des Ministres. Malgré mes demandes répétées, il refusait de s'installer dans le siège du conseiller technique juridique que j'étais et que je lui cétais volontiers. Il était généreux de cœur et ne voulais entraver la carrière d'aucun magistrat. Je suis l'un des témoins bénéficiaire de cette générosité de cœur.

Mesdames et messieurs, le haut magistrat Ismaël TIDJANI SERPOS a été un homme de rigueur, rigueur sur lui-même, rigueur dans son travail et dans le fonctionnement de la justice béninoise.

Mesdames et messieurs,

C'est en reconnaissance des hauts faits de ce magistrat que le bureau de la Cour a décidé de lui rendre hommage en baptisant le jardin extérieur de la haute Juridiction de son nom.

Trente-cinq ans après son passage à la tête du parquet général près la haute Juridiction, vous voici, monsieur Olushegun Romaric Abdel Salim TIDJANI SERPOS vous aussi nommé Avocat général dans la même structure juridictionnelle.

Je voudrais souhaiter donc qu'en tissant votre corde au bout de la sienne, vous accomplissiez votre mission filiale en faisant autant, sinon mieux que lui et que vous portiez haut, le prestigieux nom qui est le vôtre. Je suis d'ailleurs d'ores et déjà, persuadé que vous y parviendrez, car votre réputation de dynamisme et de sérieux vous a précédé et me donne l'assurance que vous écrirez votre propre histoire au parquet général près la Cour suprême.

La Cour vous donnera les moyens de la mission républicaine que les Autorités judiciaires de notre pays vous ont confiée.

Dès à présent, le Procureur général, les deux Premiers Avocats généraux et vos autres aînés du Parquet général se rendront disponibles, j'en suis convaincu, pour assurer votre immersion dans les techniques de cassation administrative et judiciaire, matières que vous pratiquerez désormais au quotidien.

Enfin, je voudrais vous assurer de mon soutien personnel et de celui de l'ensemble des autres membres ainsi que du personnel administratif de la Cour, dans l'exercice de vos nouvelles et délicates fonctions.

C'est sur ces mots d'exhortation que je vous déclare, monsieur Olushegun Romaric Abdel Salim TIDJANI SERPOS, installé ce jour, lundi 12 mai 2025, dans vos fonctions d'Avocat général au Parquet général près la Cour suprême et vous renvoie à l'exercice desdites fonctions.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, de votre bienveillante attention.

Victor Dassi ADOSSOU